



# Les Nouvelles de MANHAY

Périodique d'Informations Communales



**Giro  
d'Italia**



*Numéro vert  
de l'administration communale : 0800/25959*

Le « Giro d'Italia » à Manhay  
accueilli par les enfants de nos écoles  
et le Syndicat d'Initiative.

TRIMESTRIEL • JUIN 2006 • N° **22**

## SOMMAIRE

### 3 Editorial

### 4 Informations communales

- Les décisions du Conseil communal

### 4 Informations générales

- Elections communales 2006
- Echardonnage
- Votre policier de quartier
- Abattages des porcs
- Le détecteur d'incendie
- Les chantiers internationaux
- Médecins du monde
- Le Petit Patrimoine Wallon
- Un peu d'histoire...
- Fermeture parcs à conteneurs
- Action carafe à eau
- Idelux : appel aux artistes
- Tri dans les camps
- Le petit liège
- Les "wallo'net"
- Mises à l'honneur
- "Ménage & vous"
- Stage de rollers
- Journée "coccinelles"
- Formation pour dirigeants sportifs
- Stages d'été
- Propriétaires de gîtes

### 17 Agenda

### 17 Carnet civil

### 18 Syndicat d'initiative

## EDITORIAL

Chers concitoyens,

Malgré un printemps particulièrement maussade, avec de malheureux records de température, l'été est à nos portes et annonce, notamment, les vacances scolaires.

Il reste quelques jours où tous les étudiants qu'ils soient enfants, adolescents ou jeunes adultes vivent les derniers moments stressants et éprouvants des examens de fin d'année scolaire.

Je présente toutes mes félicitations à ceux qui verront leurs efforts couronnés de succès et qui obtiendront soit le droit de continuer leurs études, soit un diplôme qui leur permettra, j'espère, d'entamer rapidement une vie professionnelle épanouissante.

Aux autres, je souhaite d'aborder avec courage l'épreuve difficile, au plan personnel, qu'ils doivent affronter. Chacun sait que perdre une bataille n'est pas perdre la guerre !

Alors, debout là-dedans, on se remet au travail !

Puisque l'année solaire se clôture, je voudrais remercier tous « mes » enseignants et toute l'équipe éducative pour le travail accompli avec beaucoup de conscience professionnelle et une grande motivation.

La belle saison est synonyme de construction. En quelques années, l'immobilier et plus particulièrement les terrains à bâtir ont connu une véritable flambée des prix. En 1995, quand je suis devenue échevine, on pouvait encore trouver des terrains à 300 Fb/m<sup>2</sup> ! Pour faire face à cette pression immobilière et pour garantir des prix abordables à ceux qui veulent rester dans leur commune, le Conseil communal, lors de sa séance du 30 mai, a voté un règlement qui favorisera, dans les lotissements communaux, l'achat par les jeunes de notre commune et donnera une priorité aux revenus les plus faibles.

Le balisage de promenades tant attendu devient réalité. Il permettra de canaliser le flux des touristes qui viennent profiter du bon air et des paysages superbes. Il permettra également de se balader dans un cadre sécurisé. Ce balisage est également un outil de développement touristique qui s'inscrit dans la vision du développement d'un tourisme de qualité soucieux du respect de la nature et de la qualité de vie dans le monde rural.

Le projet de maison communale de l'enfance prend forme et celle-ci ouvrira ses portes le 02 novembre 2006. Elle pourra accueillir des enfants de 0 à 12 ans. Qu'on se le dise... nous sommes aussi à la recherche de péruicultrices !

Bonnes vacances à tous !



Marie-Thérèse Martin, Bourgmestre.

## INFORMATIONS COMMUNALES

### LES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

#### SÉANCE DU 21 AVRIL 2006

##### Règlement complémentaire de circulation routière – délimitation de l'agglomération du village de Malempré

Considérant qu'il convient de revoir la délimitation de l'agglomération de Malempré en tenant compte de la situation actuelle de l'habitat, le conseil décide de proposer de déborder la zone agglomération à hauteur du bâtiment n° 27 de la Rue du Fonteni.

##### Dotation communale dans le budget 2006 de la zone de police

Attendu que le budget de la Zone de Police Famenne-Ardenne a été approuvé le 19/01/2006, le Conseil approuve la dotation de 122.343,22 € constituant la part communale dans le budget 2006 de la Zone de Police Famenne-Ardenne ;

##### Adaptation du règlement communal relatif au débardage des bois

Le Conseil arrête un règlement relatif aux travaux de débardage de bois nécessitant l'utilisation de chemins forestiers communaux.

Ce règlement est disponible sur simple demande auprès de l'administration communale.

##### Dossier des travaux d'entretien du chemin N° B à Odeigne

Le Conseil approuve le dossier des travaux d'entretien du chemin n° B à Odeigne, dont le coût est estimé à 305.234,60 €

##### Dossier des travaux de rénovation du bâtiment scolaire et logements à Dochamps.

Le Conseil approuve les estimations du coût des travaux de réfection du bâtiment communal et scolaire de Dochamps, réparties comme suit :

Menuiserie extérieure : 60.827,36 € HTVA (sur fonds propres)

Installation chauffage central au mazout : 55.017,50 € HTVA (49% sur fonds propres et 51% à charge de la Communauté Française dans le cadre du Programme de Première Nécessité).

##### Dossier des travaux d'aménagement d'une maison communale d'accueil de l'enfance

Le Conseil approuve le dossier relatif à la réalisation des travaux d'aménagement d'une maison communale d'accueil de l'enfance dans l'ancien bâtiment scolaire de Chêne-al'Pierre, dont le coût s'élève à 66.289,73 € TVAC.

##### Acquisition d'un abribus pour voyageurs

Le Conseil décide l'acquisition d'un abribus pour voyageurs à proximité du bâtiment de La Poste, le long de la route conduisant à Grandménil.

##### Acquisition modules scolaires

Le Conseil décide l'acquisition des 2 modules préfabriqués installés à l'école de Malempré, pour la somme de 7.500 € HTVA.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### ELECTIONS COMMUNALES 2006 : LE VOTE DES ÉLECTEURS ASSISTÉS

La Région wallonne entend faciliter l'accès au vote des personnes atteintes d'une infirmité ou ne maîtrisant pas suffisamment une des langues officielles de notre pays. Moyennant une déclaration écrite préalable à la commune, ces personnes pourront se faire reconnaître le jour des élections comme électeurs assistés et bénéficier de ce fait d'un guide ou d'un soutien de leur choix au moment du vote.

**La date limite pour se déclarer électeur assisté est le 1<sup>er</sup> août 2006.**

## ECHARDONNAGE

Par avis du Gouverneur du 30 mars 2006, il est rappelé à tous propriétaires, locataires, occupants, qui exercent un droit sur des terres, qu'ils sont tenus de détruire DE MANIÈRE A EMPECHER LA FLORAISON, ainsi que le développement et la dissémination des semences, les chardons nuisibles à l'agriculture et à l'horticulture, pour le 31 juillet 2006 au plus tard.

A défaut par les intéressés de se conformer à ces dispositions, il sera procédé d'office à la destruction, aux frais des contrevenants, à l'intervention de l'Agence Fédérale de la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (A.F.S.C.A.).

## VOTRE POLICIER DE QUARTIER



Beaucoup parmi vous connaissent sans doute déjà le policier chargé de veiller à la sécurité de leur quartier. Ce policier de quartier doit être votre personne de contact pour tout ce qui touche à votre sécurité et à votre tranquillité.

Ses missions principales sont :

- Exercer une présence effective et fréquente dans le quartier et privilégier le contact avec les habitants
- Prévenir et résoudre les petits conflits naissants (comme les conflits de voisinage)
- Recevoir les plaintes et les doléances des habitants de son quartier dans le but d'y apporter une solution concrète et définitive
- Répondre aux attentes de la population en servant de relais vers les autorités compétentes
- Entretenir des contacts réguliers avec les organisations de son quartier (sociales, commerciales, comités de quartier, mouvements de jeunesse...)
- Veiller au respect des règlements communaux
- Prendre en charge de petits services d'ordre locaux (enterrements, courses cyclistes locales, circulation aux abords des écoles...)

Ainsi donc, par son arbitrage, sa médiation, son assistance, son écoute, votre policier de quartier s'efforcera de vous assurer un cadre de vie sécurisant et de qualité.

L'Inspecteur Jean LECLERE, qui assurait la fonction d'agent de quartier, est maintenant pensionné.

Ce sont les Inspecteurs Benoît DEMOULIN et Caroline HUYGHE qui ont pris la relève.

Benoît DEMOULIN est également conseiller en techno-prévention, c'est-à-dire qu'il peut vous conseiller pour protéger efficacement votre habitation contre le vol.

**Pour rappel**, le poste de police de MANHAY est ouvert du lundi au vendredi de 08H00 à 12H00 (téléphone 086/455.398 — adresse e mail : police.manhay@skynet.be).

En dehors des heures d'ouverture, si vous avez besoin d'un service de police, vous pouvez toujours former ce numéro, votre appel sera dévié à la centrale téléphonique de la police fédérale de MARCHE-EN-FAMENNE qui prendra votre appel en considération.<

En cas d'urgence vous pouvez également former le 101.

La zone de police Famenne-Ardenne, dont fait partie la commune de MANHAY, dispose également d'un site internet [WWW.policefamenne-ardenne.be](http://WWW.policefamenne-ardenne.be) où vous trouverez d'autres renseignements utiles.

## ABATTAGE DES PORCS : PRÉCISIONS IMPORTANTES

Pour pouvoir obtenir une autorisation d'abattage de porcs à domicile, tout demandeur doit communiquer à l'administration communale, le nom de l'éleveur, qui doit bien évidemment être enregistré comme **éleveur de porc** auprès du Ministère de l'Agriculture. Si tel n'est pas le cas, aucune autorisation d'abattage ne pourra être délivrée par nos services.



## LE DÉTECTEUR D'INCENDIE À LA MAISON : UNE OBLIGATION LÉGALE EN WALLONIE ET À BRUXELLES

La majeure partie des incendies, dans notre pays, concerne les habitations privées. Environ 10.000 logements sont détruits chaque année par le feu, causant la mort d'une centaine de personnes. Les incendies se déclarent souvent la nuit. Beaucoup de victimes meurent asphyxiées dans leur sommeil. En fait, le feu peut couvrir un certain temps avant le développement réel de l'incendie et sa propagation aux autres pièces. Durant cette première phase, des fumées et gaz toxiques se libèrent déjà et en quelques minutes peuvent provoquer la mort bien avant que les flammes atteignent les occupants. Il est donc vital d'être averti le plus vite possible d'un feu naissant.

### Le détecteur de fumée, un instrument utile

Le détecteur de fumée se définit comme un appareil de surveillance de l'air qui avertit par un signal sonore strident de la présence d'un niveau précis de concentration dans l'air de fumée ou de gaz dégagés par la combustion. Il est conçu pour déclencher une alarme dès qu'il perçoit de la fumée. Il peut ainsi réveiller et avertir les occupants du logement qui en est équipé. En permettant ainsi aux habitants de réagir rapidement, le détecteur de fumée peut sauver de nombreuses vies humaines et les dégâts resteront limités ce qui réduira considérablement la charge financière. On a constaté que le feu tue deux fois moins dans les logements équipés de détecteur par rapport à ceux qui n'en ont pas. L'intérêt des détecteurs d'incendie est donc indiscutable.

### Un logement équipé de détecteur de fumée, une obligation légale

#### L'obligation d'installer un détecteur de fumée varie selon la région où l'on habite.

En Région wallonne : un arrêté du gouvernement wallon - du 21 octobre 2004, paru au Moniteur belge le 10 novembre 2004, rend obligatoire la présence de détecteurs de fumée dans tous les logements de Wallonie, aussi bien les logements loués que ceux occupés par leur propriétaire. Dans les logements existants, les détecteurs doivent être placés au plus tard le 1er juillet 2006. Dans les logements à construire, en cours de construction, l'entrée en vigueur de cette obligation légale était immédiate.

#### Quelles sanctions en cas de non respect de la législation ?

Pour les propriétaires occupants, il en va tout d'abord de leur propre sécurité. Ne pas installer de détecteur de fumée ne constitue pas une faute lourde, susceptible de permettre à la compagnie d'assurance de se retourner contre l'assuré. En effet, le détecteur ne permet en rien de supprimer la cause d'un incendie mais juste d'en limiter l'importance. Cependant de nouvelles impositions pourront figurer dans les contrats d'assurance lorsque la législation sera d'application. Pour les locataires, il sera possible d'assigner le propriétaire en justice si celui-ci n'installe pas de détecteur de fumée. De même, ils pourront mettre en cause la responsabilité civile du propriétaire en cas de sinistre.

Informations supplémentaires : Educa-Santé

1b Avenue Général Michel - 6000 Charleroi

Tél : 071 30 14 48 - Fax : 071 31 82 11

Mail : doc@educasante.org

Web : www.educasante.org <<http://www.educasante.org>>

**Dans le cadre de cette obligation légale, l'administration communale mettra gratuitement à la disposition de la population, un détecteur de fumée par ménage domicilié. Les modalités de distribution de ces dispositifs vous seront communiquées incessamment par la voie d'un toute-boîtes.**

## LES CHANTIERS INTERNATIONAUX : DES VACANCES À CONSTRUIRE

*Vous avez envie d'originalité pour vos vacances cet été ? Pourquoi ne pas partir sur un chantier international en tant que volontaire avec les Compagnons Bâtitseurs.*



Chaque année, l'association des Compagnons Bâtitseurs envoie plus de deux cents volontaires en chantier. Ce terme désigne des séjours de 2-3 semaines durant lesquels un groupe de volontaires internationaux (10-15 personnes ou plus) se forme pour effectuer un projet commun. A travers la participation à des tâches de nature manuelle (construction, rénovation, environnement...), sociale (animation d'enfants, de personnes handicapées...), culturelle ou artistique, les participants apprennent à se découvrir et à découvrir le pays où ils séjournent. Un chantier, c'est surtout un moment de plaisir partagé et de fou-rire. Un moment où l'on sort de ses habitudes personnelles et de ses frontières naturelles.



Etre volontaire, c'est **s'engager** dans un projet commun, faire de nouvelles **rencontres**, partir à la **découverte** de nouveaux horizons, mais c'est surtout participer à la **construction** d'un monde meilleur.

Nos activités s'adressent à tous les jeunes à partir de 14 ans. Aucune compétence spécifique n'est requise concernant le travail. Nous conseillons cependant de pouvoir se débrouiller un minimum en anglais et pour le reste, nous faisons appel à votre motivation et votre esprit d'aventure ! Question budget, une petite participation aux frais d'administration ainsi que le trajet sont à charge du volontaire. En échange de son travail, il sera nourri et logé sur place durant toute la durée du séjour.

### Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter :

Les Compagnons Bâtitseurs asbl

Rempart des Jésuites, 83 - 6900 Marche en Famenne (Tél.: 084/31 44 13)

Email : [yves@compagnonsbatisseurs.be](mailto:yves@compagnonsbatisseurs.be) - Site Internet : <http://www.compagnonsbatisseurs.be>

## SOIGNER CEUX QUE LE MONDE OUBLIE PEU À PEU

L'image d'Epinal résume l'action humanitaire aux catastrophes naturelles et aux conflits médiatisés (Bosnie, Kosovo, Irak, Asie du Sud-est), véhiculant une série de clichés : cargos affrétés apportant des tonnes d'aide, afflux massif de dons, élans compassionnels, etc. L'ampleur de certaines catastrophes et les besoins en matière de santé justifient une intervention médicale d'urgence. Néanmoins, ces interventions, si elles focalisent l'attention générale, ne représentent qu'une petite partie des activités de Médecins du Monde.

La majorité des programmes de cette ONG sont ainsi consacrés à soigner des populations sur des crises non médiatiques ou vivant dans des régions isolées : en République démocratique du Congo, dans le Nord du Mali,... Car les crises humanitaires perdurent bien au-delà de leur visibilité médiatique et la vocation de Médecins du Monde est aussi de soigner ceux que le monde oublie peu à peu et de mobiliser l'opinion publique en leur faveur.

Le désintérêt envers ces populations va chaque jour grandissant. Médecins du Monde lance donc un appel. En effet, c'est grâce aux donateurs privés que les missions médicales auprès des populations oubliées peuvent être poursuivies.

CCP : 000-0000029-29 (dès 30 € par an, vos dons sont déductibles fiscalement)

[www.medecinsdumonde.be](http://www.medecinsdumonde.be)

## RESTAURER, RÉNOVER, VALORISER LE PETIT PATRIMOINE POPULAIRE WALLON

Le petit patrimoine populaire wallon est une cellule mise en place et financée par le Service patrimoine de l'administration de la Région wallonne.

Le PPPW s'inscrit dans une campagne de préservation, de conservation et de restauration du patrimoine populaire wallon depuis 1999.

### Le Petit Patrimoine Populaire Wallon (PPPW)

Ce patrimoine reprend les petits éléments construits, isolés ou faisant partie intégrante d'un ensemble, qui agrémentent le cadre de vie, servent de référence à une population locale ou contribuent au sentiment d'appartenance, qu'ils fassent l'objet ou non d'une mesure de protection. Il peut s'agir, par exemple, de fontaines, de potales, de bornes-frontières, de bancs publics, d'horloges, de perrons, de cadrans solaires ou encore d'arbres remarquables. Pour autant qu'ils soient visibles de l'espace public. Egalement, toutes actions de promotion et valorisation de ce patrimoine par le biais de publication, brochure, panneaux, ....

Un subside maximal de 6.200 €(tvac) peut être accordé pour les travaux visant à leur entretien, leur réfection, leur rénovation ou leur restauration. Dans le cas d'opérations de mise en valeur et de promotion, le subside maximal est fixé à 2.480 €(tvac).

Les bénéficiaires sont autant les autorités publiques que les particuliers.

N'hésitez pas à prendre contact avec :

Concetta AMELLA

Cellule coordination

Petit Patrimoine Populaire Wallon

BP 73

5030 Gembloux

Tél. : 070/23.37.36 – Fax : 070/23.37.35

Courriel : pppw@skynet.be – Site : pppw.be



## UN PEU D'HISTOIRE...

### MANHAY AUTREFOIS...

Le Manhay d'aujourd'hui (centre de la Commune) sera trentenaire à la fin de l'année. Le Manhay d'autrefois est beaucoup plus âgé. Bien que nous ignorons tout de son origine, nous savons qu'il est multiséculaire. Il est déjà cité en 1501 en association de ses deux compagnons de toujours, Vaux et Villers de Chavant avec qui il forme une Cour foncière qui elle-même est une des composantes de la Haute Cour de Grandmenil, un des quatre bans fondateurs de la Terre de Durbuy. A ma connaissance, Manhay n'a jamais fait l'objet d'une recherche approfondie sur son Histoire. Ce qui ne m'empêche pas d'affirmer que ce que nous en connaissons est très intéressant et mérite assurément d'être pérennisé. C'est pourquoi la demande qui m'est faite de rédiger pour ce bulletin quelques faits marquants de cette Histoire me réjouit.

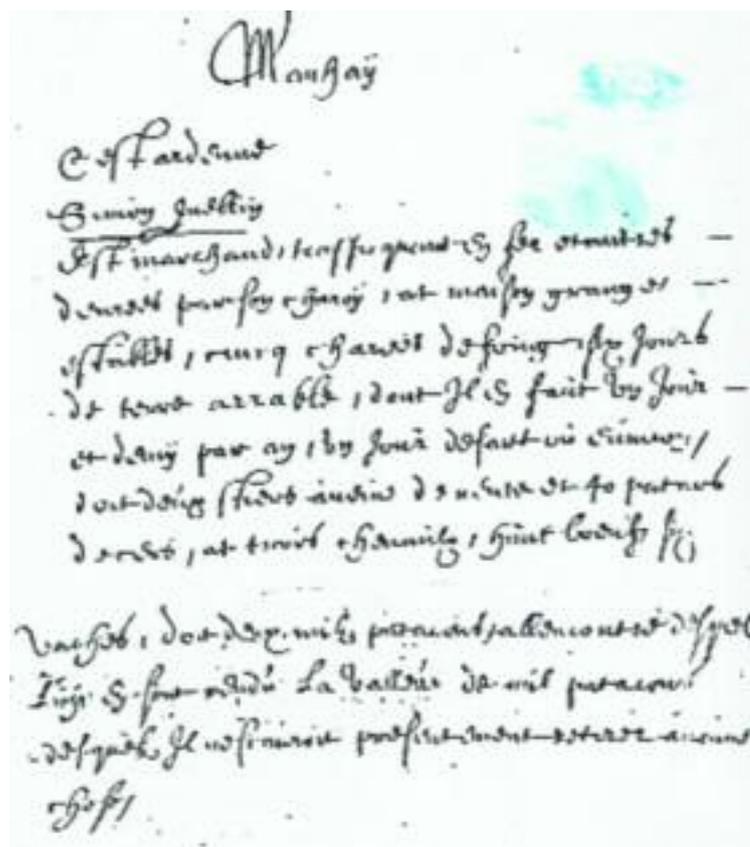
Nous commencerons par la période la plus tragique connue vécue par les habitants du Grand Duché de Luxembourg dont nous faisons alors partie et qui nous est révélée dans un document conservé aux Archives de l'Etat à Luxembourg.

#### Le dénombrement de 1656.

Nous étions en plein milieu de ce qu'il est convenu de dénommer « le siècle des malheurs », la cruelle guerre de trente ans tirait sur sa fin, la grande peste de 1636 avait réduit la population du Duché d'un bon tiers, le pays était exsangue. Le Conseil de Luxembourg ordonna une vaste enquête. Des commissaires furent dépêchés aux quatre coins du Duché pour y recevoir les déclarations de tous les chefs de ménage sur leurs revenus et leurs charges d'après l'ordre suivant préétabli :

- 1) L'habitation et les bâtiments de labour ;
- 2) Les prairies de fauche ou pré, en nombre de charée ou de muloz de foin ;
- 3) Les terres de culture et de sartage, en nombre de jours (journaux) ;
- 4) La charge foncière (rente) en quantité d'avoine ou de regon ;
- 5) La redevance au seigneur (cens) en monnaie ;
- 6) Le nombre de têtes de bétail en propriété ou en nourrisson (en location) ;
- 7) Les dettes ;
- 8) Activités, profession

## Les déclarations de ceux de Manhay



**Simon Quellin** — Il est trafiquant (transporteur) de fers et autres denrées avec son charroi. Il a maison, grange et estables. Il fait 5 charées de foin, 6 jours de terre arable et un jour de sart ; Il doit deux stiers d'avoine de rente et 40 patars de cens. Il a trois chevaux, huit bœufs et six vaches. Il doit 2000 patacons.

**Jean Poncelet** — Il a maison fort « dérompue ». Il fait un jour et demi de sart et un demi jour de terre. Il doit un quart de regon de rente et 10 patars de cens. Il a 4 boeufs, 3 vaches et 2 jeunes bêtes. Il doit 100 florins. Il charie avec son harnat.

**Poncelet Jean Poncelet** — Il a maison de labour. Il fait une charée et demi de foin, deux jours de terre et un jour et demi de sart.

Il doit deux stiers et demi de rente et 10 patars de cens. Il a un cheval et tient à nourrisson 3 vaches et une jeune bête. Il doit 60 florins. Il est manouvrier, tisserant et forestier des bois du Roy.

**Servais Henry** — Il a maison, grange et étable « dérompue ». Il fait deux charées de foin, trois jours de terre arable et un demi jour de sart. Il doit un patacon de rente. Il a un poulain d'un an, 4 bœufs, 2 vaches et 2 jeunes bêtes. Outre cela, il tient à nourrisson deux bœufs et deux vaches. Il doit 200 patacons. Il « charoie avec son harnat ».

**Grigoir le liegeois** — Il a petite maison de labour. Il fait une charée et demi de foin, deux jours et demi de terre et un jour et demi de sart. Il doit un stier d'avoine de rente et 12 patars de cens. Il a 6 bœufs et tient à nourrisson trois vaches et une jeune bête. Il doit 120 patacons. « Il charoie avec d'autres...ils ne sont guère au logis en charoyans et fuyans les soldats, ils ne peuvent faire graisse pour labourer. »

**François Poncelet** — Il a la sixième partie d'une maison. Il fait une charée de foin, deux jours de terre arable et un jour et demi de sart. Il doit 48 florins de cens. Il a 4 bœufs, 2 vaches et une jeune bête. Il doit 120 patacons. Il charie fort peu et par intervalle. Il est forestier du roy. Il est désafranchy, vu la nécessité du temps.

**Ogier Quellin** — Il a petite maison de labour dérompue. Il fait une charée de foin, un jour et demi de terre arable et autant de sart. Il doit 3 florins de rente. Il a un poulain de 3 ans, une vache et tient à nourrisson trois autres vaches. Il doit 100 patacons. Il est tisserant.

**François Jean Poncelet** — Il a maison de labour en pauvre état. Il fait une charée et demi de foin, deux jours de terre arable et trois jours de sart. Il doit un demi muid d'avoine de rente et 14 patars de cens. Il a trois bœufs, deux vaches et une jeune bête. Il tient à nourrisson un cheval et deux autres vaches. Il doit 100 patacons. Il est tisserant.

### Déclarations conjointes des veuves :

Jehenne, veuve Cloes

Jehenne, veuve Godfring (elle est aveugle)

Cathérine, veuve d'Anthoine d'Aplenne

La veuve Jean Servais

La veuve Daniel

Elles sont toutes pauvres et réduites à telle pauvreté que leurs enfants vont mendier. Elles filent et travaillent à journée quand on accepte de les employer.

### Déclaration commune des habitants de Manhay

Ils affirment que les sept meilleures maisons sont « ruynées » (détruites).

Que, il y a six ou sept ans, les lorains leur avaient enlevé et dispersé tout leur bétail ainsi que les harnats des huit bœufs que les hollandais leur avaient pris auparavant ;

Que les maisons ruinées sont celles du Charlier, de Jean Pirard, de Jean Meuris, de Jean Godfring, de la veuve Mentier et de Philippe Jehanson.

Que les biens en dépendant (les prés et les terres), en dehors de ceux de Jehanson, Mentier et Godfrin qui sont les principaux, ceux des autres sont de petite considération et tenus en location à des propriétaires n'habitant pas la juridiction.

En bas de cette déclaration commune qui termine les « Déclarations de ceux de Manhay », il est mentionné que les habitants présentent ensuite une requête par laquelle ils exposent les incommodités dont ils sont accablés.

Ce document ayant disparu, nous n'avons pas connaissance de son contenu ;

Un contenu que certainement nous pouvons retrouver en partie dans les rapports qu'adressait à la même époque le Conseil de Luxembourg au Gouverneur général de Bruxelles sur les conditions de vie des habitants du Duché et dont voici quelques extraits :

*« Les déprédations inouïes commises par les régiments allemands, hollandais, lorrains, croates et polonais durant la guerre de trente ans, les exactions de toute nature auxquelles se sont livrés depuis le Traité de Westphalie (1648), les soldats, tant étrangers qu'indigènes, ont fini par dépeupler le pays et le ruiner complètement. »*

*« Bien des villages sont déserts et abandonnés... les attelages font défaut, le dépeuplement des hommes et des bêtes laisse le champ libre à la friche.*

*Les champs n'étant plus cultivés la friche monte à l'assaut des villages... »*

Joseph BOSMANS.

N.B. : Le prochain « Manhay autrefois... » sera consacré à ce que la tradition orale de la région dénomme «le Monastère».

## FERMETURES EXCEPTIONNELLES DES PARCS À CONTENEURS — CALENDRIER 2006

Le réseau de parcs à conteneurs sera exceptionnellement fermé aux dates ci-après :

**Les jours fériés :** 21/07, 15/08, 01/11, 11/11 et 25/12

le samedi 22/07 en remplacement du 01/01 - le mercredi 27/09

**En raison de formation du personnel :** Les mardis 05/09 et 03/10

## ACTION CARAFE À EAU

Contrairement à l'information parue dans le précédent numéro de ce bulletin communal, l'action carafe à eau n'aura pas lieu cette année.



### IDELUX - SECTEUR ASSAINISSEMENT : COMMUNIQUE DE PRESSE

**Appel aux artistes  
pour illustrer le  
calendrier d'Idelux**

Pour la troisième année consécutive, le secteur Assainissement d'Idelux, éditera en fin d'année, son calendrier. Tiré à plus de 120.000 exemplaires, il concentre toutes les informations relatives aux collectes de déchets et regorge de conseils pour les gérer au mieux.

Le succès de cet outil tient non seulement à sa forme et son contenu, mais aussi à la qualité de ses illustrations. Palix et Valérie Dion ont été les premiers artistes locaux à donner de l'originalité à ce calendrier. Serez-vous le prochain ?

Le secteur Assainissement est à la recherche d'un illustrateur pour son calendrier 2007. Les impératifs : avoir du talent et habiter dans une commune de la zone d'action de l'intercommunale.

Vos projets (illustrations de deux mois au choix) sont attendus pour le 30 juin prochain à l'adresse suivante :

Idelux — secteur Assainissement

Drève de l'arc-en-Ciel, 98 - 6700 Arlon (Attn : Isabelle BREELS)

Etre affiché pendant 1 an dans plus de 120.000 foyers, voilà un défi de taille ! Bonne chance à tous les participants.

Contact : Idelux — Isabelle BREELS au 063 23 19 84 ou [isabelle.breels@idelux-aive.be](mailto:isabelle.breels@idelux-aive.be)

## « TRI DANS LES CAMPS DE JEUNES » 2006



Vous êtes propriétaire d'un gîte ou d'une pâture ?  
Vous accueillez des camps de jeunes lors des prochaines vacances ?  
Prenez dès à présent contact avec l'administration communale pour déclarer vos camps.  
Vous recevrez toutes les informations pratiques et tout le matériel de tri (sacs de couleur, affiches,...)  
à distribuer à vos visiteurs.

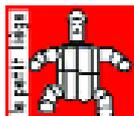
**Gérer ses déchets au camp, c'est respecter l'environnement !**



## Une organisation du Secteur Assainissement d'Idelux et de votre commune

## « LE PETIT LIÈGE » : NE JETEZ PLUS VOS BOUCHONS DE LIÈGE !

### Pourquoi recycler le liège ?



Le liège est disponible en quantités limitées : l'écorce enlevée du chêne-liège se régénère très lentement. Les producteurs raccourcissent régulièrement le délai d'écorçage.

En Belgique on consomme  $\pm$  120 millions de bouchons par an !

A la poubelle, le liège se décompose mal, il peut pourtant être réutilisé !

Par le réemploi du liège, on peut sensiblement limiter les problèmes écologiques dans les vergers de chêne-liège. Recyclable, le liège se laisse broyer en granulés sans perdre ses qualités. Il peut être alors utilisé comme isolant. Chauffé sous pression, le liège libère ses propres résines et les granulés se soudent pour former des plaques.

Les granulés sont versés entre les chevrons des planchers; les plaques sont placées dans les vides des murs ou en sous-toiture, comme isolant naturel.

### Quels sont les centres de récolte ?

Parc à conteneurs de Manhay/Lierneux, Zoning artisanal, Vaux-Chavanne – 6960 MANHAY

### Quel est le but du « petit liège » ?

Par la transformation du liège récupéré, jusqu'à l'utilisation en bioconstruction, « Le petit liège » espère pouvoir donner du travail à des personnes handicapées, défavorisées...

**Adresse de contact : <http://users.swing.be/petit.liège>**

« Le petit liège » c/o René Hamers – Chemin du Meunier 7 – B 4831 Limbourg – Tél. 087/44.50.21

## LES « WALLO'NET »

Dans le cadre du projet Wallo'net, la commune de Manhay a engagé des agents chargés de l'environnement. Durant deux semaines, Christian Hertay et Marc Yansenne ont parcouru toutes les routes communales pour débarrasser les fossés et bords des routes des tas de crasses abandonnées par des personnes peu respectueuses. Ils ont trouvé de tout : canettes, papiers, pneus, lavabos, ...et même des matelas, sans doute tombés par hasard d'une remorque ! Toutes ces ordures ont été récoltées dans des sacs et conduites au parc à conteneurs de Vaux-Chavanne pour y être triées.

Il est regrettable de constater que près de 3 tonnes de déchets ont ainsi été récoltés.



Depuis plusieurs années la commune s'investit pour nettoyer les abords de ses routes. Il est bien triste de constater que rien ne change.

Quand «certaines personnes» vont-elles se rendre compte qu'il suffirait d'un minimum d'efforts afin que cela cesse. En collaboration avec la police, tout sera fait pour traquer cette forme d'incivisme.

Je rappelle que le règlement communal prévoit une amende de 250 € pour tout dépôt sauvage.

G. WILKIN,  
Echevin de l'Environnement

## MISES À L'HONNEUR

Au cours de l'année scolaire écoulée, de nombreux enfants de nos écoles ont participé à la dictée du Balfroid à Houffalize et à Bruxelles, ainsi qu'à la dictée « Ardennes-Magazine ». La commune a tenu à mettre à l'honneur ces jeunes élèves méritants.

(photos 1,2 et 3)



Le 5 mai dernier, les élèves des 4, 5 et 6<sup>ème</sup> années primaires des écoles communales et du lycée de Manhay ont été reçus par les autorités communales, dans le cadre de l'opération «Je lis dans ma commune», afin de présenter officiellement le fascicule « Je suis un citoyen démocrate » qu'ils ont réalisé.

Les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire de Malempré ont en plus, été félicités pour leur podium (3<sup>ème</sup>) lors de la journée sportive de Marche-en-Famenne sous le thème « En sport aussi une ardeur d'avance ».

Héloïse Tassigny (école d'Oster) a été fleurie en tant qu'ambassadrice de l'Unicef ayant représenté la Province de Luxembourg à Copenhague en compagnie de Mme Cécile Esters, son institutrice.

Ont également été mis à l'honneur dernièrement :

En tant que Lauréats du travail :  
Benoît Lamy et Michel Lesenfants.

Madame Bénédicte Ryhon de Grandménil (membre du groupe « Bendée Oz »), pour sa carrière de chanteuse qui prend de l'envol.

Trois éditeurs de chez nous :  
Eddy Monfort, Joseph Bosmans et Marcel David.



## « MÉNAGE & VOUS » : UN AN DÉJÀ !

Le 18 avril 2005, l'Agence Locale pour l'Emploi de Manhay, en partenariat avec l'entreprise "Ménage & Vous", a débuté ses activités titres-services.

Ce partenariat comprend également les A.L.E. de Vielsalm, Houffalize, Gouvy et Tenneville.

Depuis lors, l'asbl a répondu à 51 demandes de particuliers relatives à de l'aide de nature ménagère (ex. nettoyage, repassage) et a engagé 7 travailleurs leur permettant de bénéficier, à terme, d'un contrat de travail à durée indéterminée.

Vous souhaitez une aide ménagère ou vous désirez poser votre candidature à l'A.L.E. ?  
Vous pouvez téléphoner au 086/45.03.20 ou envoyer un mail à [llafalize@manhay.org](mailto:llafalize@manhay.org).



## STAGE DE «ROLLERS»



Vu le succès remporté l'été dernier par le stage de rollers, nous avons décidé de le proposer à nouveau cette année. Il aura lieu à la Salle de l'Entente de Manhay, **les 17 et 18 août prochains :**

**De 10H00 à 12H00 pour les enfants de 5 à 7 ans (+ les débutants)**  
**De 13H00 à 16H00 pour les enfants de 7 à 12 ans (+ les expérimentés)**

Les enfants devront se munir de leurs rollers, casques et protections.

Renseignements et inscriptions pour le **10 août** au plus tard auprès de  
Françoise CORNET — 086/45.00.15 — 0494/56.45.85

**Attention : le nombre de places est limité.**

## JOURNÉE D'AIDE «AUX COCCINELLES» – SAMEDI 24 JUIN 2006

### Venez supporter vos mandataires !

**Le samedi 24 juin dès 13H00**, avec le parrainage des Gouverneurs des provinces de Liège, Luxembourg et Namur se déroulera une importante manifestation de soutien en faveur de l'asbl « les Coccinelles »(\*).

(\* L'Asbl « Les coccinelles » est un Centre de Vie pour infirmes moteurs cérébraux adultes situé sur les hauteurs de Jemeppe. Il est le seul établissement de ce type pour les provinces de Liège, Namur et Luxembourg.

Elle consiste en un tournoi de football qui réunira 8 équipes sur le terrain de foot de **Rendeux-Bas**.

- 2 équipes de mandataires provenant de 11 communes des provinces de Namur, Liège et Luxembourg ; (Anthisnes, Ciney, Comblain-au-Pont, Erezée, Havelange, La Roche-en-Ardenne, Manhay, Marchin, Rendeux, Rochefort, Somme-Leuze.)
- 6 autres équipes : asbl «Les Coccinelles», zone de police de Famenne Ardenne, pompiers de Marche-en-Famenne, Brico-Service de Melreux, postiers de La Roche-en-Ardenne et vétérans de Rendeux ;

**Super tombola. Nombreux gros lots** dont : 2 séjours gratuits de 15 jours en Espagne, entrées et transport pour 4 personnes pour un week-end à Disneyland, ...

**Toute l'après-midi** : animation musicale, restauration, présence de joueurs et d'arbitres de renom.

Cette journée sera précédée le vendredi 23 juin à 20 heures, d'un match de football entre une équipe féminine de joueuses sélectionnées de 1<sup>ère</sup> nationale et l'équipe féminine de 3<sup>ème</sup> division nationale de Tenneville.

Si vous ne pouvez participer à cette journée, mais que vous souhaitez soutenir l'asbl « Les Coccinelles » vous pouvez verser un don à son profit sur le compte spécialement ouvert pour cet événement au n° 000-3342547-24 avec la mention « journée sportive Coccinelles »



### FORMATION POUR DIRIGEANTS SPORTIFS

reconnue par la Communauté française  
NIVEAU 1

L'Association Interfédérale du Sport Francophone organisera en partenariat avec la Province de Luxembourg une formation pour dirigeants sportifs de Niveau 1. Cette formation, qui comprend 5 modules de 30 heures (10x3 heures) se tiendra dans les locaux du Palais Abbatial de Saint-Hubert à partir du 21 septembre 2006.

|           |               |   |
|-----------|---------------|---|
| Jeu 21/09 | 19-22h        | Organisation du sport en Communauté française |
| Jeu 28/09 | 19-22h        | La communication du club sportif              |
| Sa 7/10   | 9h30-12h30    | Statut des collaborateurs                     |
|           | 13h30 – 16h30 | Gestion des membres                           |
| Sa 21/10  | 9h30 – 16h30  | La comptabilité du club sportif               |
| Jeu 9/11  | 19-22h        | Structure et fonctionnement du club sportif   |
| Jeu 23/11 | 19-22h        | Les rapports entre le club et la société      |
| Sa 25/11  | 9h30 – 16h30  | Le projet sportif                             |
| 14/12/06  |               | Examen  |

Renseignements et inscriptions : A.I.S.F., Quai de Rome, 53 – 4000 Liège

Tél: 04/344.46.06 - Fax: 04/344.46.01 - E-Mail: info@aisf.be

## STAGES D'ÉTÉ DE L'ATELIER (C.E.C. MARCOURT)

---

### Construire une cabane à sons

Une cabane qui serait équipée pour écouter la nature et ...pour lui répondre !! De longs tuyaux pour écouter au loin, à la cime des arbres ou sous terre, des parois et éléments sonores, à activer ou laissés à l'inspiration du vent ... pour un dialogue avec la nature.

A Marcourt, rue des Martyrs, 27 dans le « jardin secret », de 9 à 16h00

Du 03 au 07/07/2006 et/ou du 10 au 14/07/2006 — 50 par semaine - **Dès 9 ans.**

Inscriptions (limitées) à l'ATELIER 084/43.37.82

### Art à la ferme

2 groupes : **6-8 et 8-10 ans**

Vivre au rythme de la ferme, de ses sensations, ses productions (beurre, pain,...) et explorer cet univers pour créer en 2 ou 3D.

A la Ferme de la Bourgade à Heure

Du 03 au 07/07/2006 de 9 à 16H00.

Inscriptions uniquement à la Maison de la Culture de Famenne-Ardenne à Marche

## PROPRIÉTAIRES DE GÎTES ET AUTRES LOGEMENTS DE VACANCES : QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS

---

Il nous revient, que dans de nombreux gîtes, les sacs utilisés pour la collecte des déchets à domicile ne sont pas les sacs réglementaires.

Nous insistons donc, pour que tous les propriétaires des logements de vacances mettent à la disposition de leurs locataires, les sacs obligatoires requis pour le tri sélectif des déchets dans notre commune.

### La réglementation en matière de sécurité.

Nous rappelons à tous les propriétaires de logements de vacances, que **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005**, il est **obligatoire** de posséder une **attestation de sécurité** délivrée par le Bourgmestre, pour être en mesure d'accueillir des touristes.

Pour tout renseignement complémentaire : Gérald Libert — 086/45.03.15

---

## AGENDA en BREF ...

---

**Dimanche 25 juin 2006** : Salle Li Va d'Chavan à partir de 9H00 : Petit déjeuner malin suivi d'une ballade — Organisation et infos: Ligue des Familles — Josiane LESENFANTS (086/45.56.28).

**Dimanche 25 juin 2006 à 15H00** : Salle Li Va d'Chavan : Spectacle de danse présenté par les enfants ayant suivi le cours à Vaux-Chavanne, durant l'année scolaire écoulée.

### Du vendredi 30 juin au mardi 04 juillet 2006

Kermesse à Dochamps

**Du samedi 08 au mardi 11 juillet 2006** : kermesse à Fays

### Vendredi 07 juillet 2006 :

A l'occasion de la kermesse

jogging d'Oster — challenge Famenne-Ardenne

19H30 : 7-12 kms

18H30 : courses pour jeunes

Inscriptions à partir de 17H30

**Samedi 07 octobre 2006** : Bourse aux vêtements organisée par la Ligue des Familles en la salle de Vaux-Chavanne.

## DECLARATIONS DE CONTRIBUTION 2006 (revenus 2005)

LE PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE VIELSALM ASSURERA UNE PERMANENCE EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE MANHAY POUR AIDER LES PERSONNES QUI LE SOUHAITENT À REMPLIR LEUR DÉCLARATION D'IMPÔTS,  
LE Jeudi 29 Juin 2006 de 9H00 à 12H30 .

## CARNET CIVIL

### Nous saluons la venue parmi nous de :

Benjamin VANDERMEERSCH de Lamorménil  
Erin PIERRET de Vaux-Chavanne  
Nohan MENTION de Lafosse  
Gabriel MUSAMBI de Chêne-al-Pierre  
William JORIS de Lamorménil  
Fanny MOTTE de Chêne-al-Pierre  
Angie BELLIN de Harre

### Nous regrettons la disparition de :

Marcel BRANCE de Manhay  
Joseph SEPULT de Malempré  
Marie Antoinette SPOIDEN de Dochamps  
Henriette LESUISSE de Manhay  
Marc GREGOIRE de Manhay

### Nous nous joignons au bonheur de :

Carine SCHMITZ de Vaux-Chavanne  
Et Benoît GAILLARD de Vaux-Chavanne

Ellen BERGHOLTZ de Dochamps  
Et Jeroen KNIP de Dochamps

Annabel PIROTTE de Liège  
Et Jean-Marc MOTTET d'Odeigne

Cindy DENEYER d'Odeigne  
Et Dany MONFORT d'Odeigne

## SYNDICAT D'INITIATIVE de Manhay A.S.B.L.



**Siège social :** Syndicat d'Initiative de Manhay - Voie de la Libération, 4 – 6960 MANHAY  
E-mail : [info@simanhay.be](mailto:info@simanhay.be)

**Personne de contact à l'administration communale :** Brigitte Lespagnard – 086/21.99.62

Dans le cadre du thème touristique de l'année 2006, « Villages et Terroir », le Syndicat d'Initiative de Manhay est désireux d'offrir un espace de rencontres et d'échanges aux producteurs et artistes locaux, professionnels ou amateurs, un espace de découverte de produits de qualité et de productions artisanales diverses.

Le Marché du Terroir se déroulera **chaque vendredi dès le 30 juin et jusqu'au 25 août, sur la place en face de la Maison Communale, de 17 h 00 à 21 h 00**. Celui-ci sera le rendez-vous de tous les amoureux des bons produits de chez nous : produits de bouche et artisanat.

Le marché sera principalement proposé par des produc-

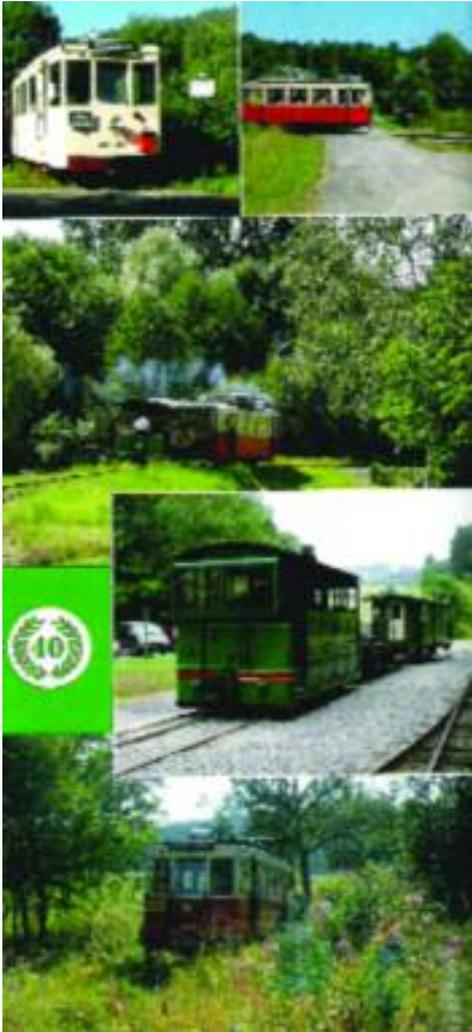
teurs et artisans issus de la région de Manhay mais également d'autres régions de Wallonie.

Un comité de village sera également présent pour nous servir des rafraîchissements à prix démocratiques.

Pour toutes informations complémentaires n'hésitez pas à contacter Madame Brigitte LESPAGNARD au n° 086/21.99.62. Découvrez également le nouveau site Internet du Syndicat d'Initiative à l'adresse [www.simanhay.be](http://www.simanhay.be)

Une autre façon de découvrir notre patrimoine, une autre façon d'être en vacances dans sa propre région.

## LE TRAMWAY TOURISTIQUE DE L'AISE A QUARANTE ANS

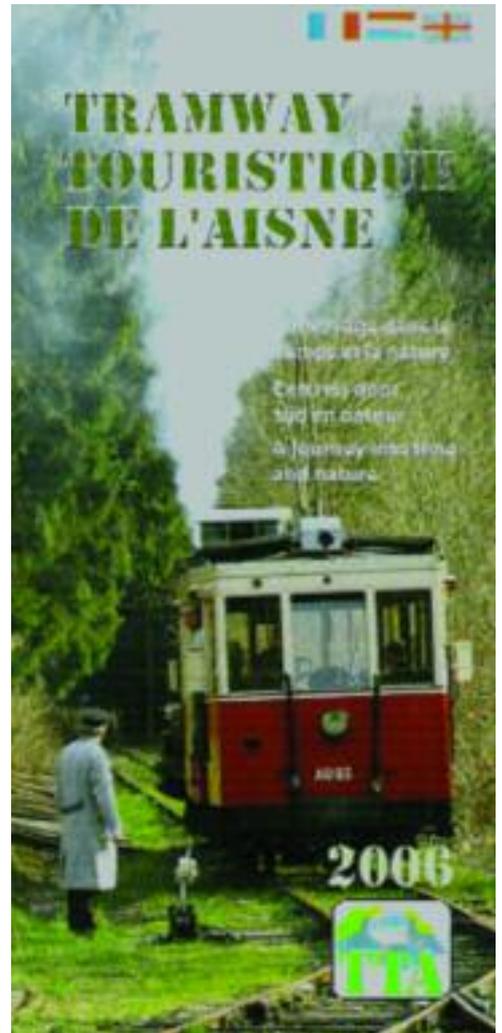


Véritable musée vivant du tramway vicinal ardennais, le **Tramway Touristique de l'Aisne**, offre de voyager comme le faisaient nos grands-parents de 1885 à 1960, en remorque ouverte ou fermée, selon qu'il fasse beau ou pluvieux.

### Les 24 et 25 juin prochains, le TTA fêtera ses 40 ans.

Ce serait l'occasion de faire une agréable balade avec ce moyen de transport d'un autre temps...

Vous pourrez bénéficier d'une réduction de 2 € si vous présentez le bon à découper ci-après.



Non valable le dimanche  
After getting yourself some pop!  
Not valid without stamp  
C'est tout, c'est tout, c'est tout!

Confirmation obligatoire  
Confirmation obligatoire  
Confirmation obligatoire  
C'est tout, c'est tout, c'est tout!

2€

Chiffres en francs  
Le dimanche à partir de 18h00, jusqu'au dimanche soir, les horaires de service sont réduits de moitié. Les tarifs sont en francs. Les tarifs sont en francs.

Horaires journaliers / Daily timetable

| Station          | 18h00 | 18h30 | 19h00 | 19h30 | 20h00 |
|------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Pont de Brezé    | 17:50 | 18:00 | 18:10 | 18:20 | 18:30 |
| Amboise          | 18:00 | 18:10 | 18:20 | 18:30 | 18:40 |
| Forges-les-Bains | 18:10 | 18:20 | 18:30 | 18:40 | 18:50 |
| Docelles         | 18:20 | 18:30 | 18:40 | 18:50 | 19:00 |
| Forges-les-Bains | 18:30 | 18:40 | 18:50 | 19:00 | 19:10 |
| Amboise          | 18:40 | 18:50 | 19:00 | 19:10 | 19:20 |
| Pont de Brezé    | 18:50 | 19:00 | 19:10 | 19:20 | 19:30 |

Adresse postale :  
Tramway Touristique de l'Aisne s.a.s.l.  
Rue du TTA, 69977  
Fresnoy  
GP51  
Etréchy, rue du Pont  
d'Amboise